



Séance du 11 mars 2026

L'an 2026, le 11 mars à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	9	8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

Étaient présents :

Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, POUYOUNE, RULLIER, TOULOU, Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, SANZ

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Mme SEGUIN, Mrs ARAUJO, CATALAA, GRAGNON, LEVEL

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
12 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme TOULOU

12 mars 2026
et publication du
12 mars 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	664 604,47
	Réalisé :	489 204,66
	Reste à réaliser :	22 500,00
Recettes :	Prévu :	664 604,47
	Réalisé :	89 065,55
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 124 025,72
	Réalisé :	519 292,26
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 124 025,72
	Réalisé :	1 141 604,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-400 139,11
Fonctionnement :	622 312,41
Résultat global :	222 173,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rébénacq le 12/03/2026

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire Alain SANZ